
**Rapport de majorité de la Commission des finances
d'Yverdon-les-Bains pour le PR25.18PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour la
végétalisation de la Place Pestalozzi (plantation d'un arbre majeur)
et
le rapport sur le postulat PO24.01PO du 1er février 2024 de Madame
la Conseillère communale Ella-Mona Chevalley « Pour une
végétalisation du centre historique d'Yverdon-les-Bains »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 1^{er} septembre 2025 pour l'étude du préavis cité en titre.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI, Raluca VILLARD, Olivier JAQUIER, Juan RAMIREZ, Vice-président, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, Sophie MAYOR, Présidente, excusée et remplacée par Ella-Mona CHEVALLEY, désignée rapportrice de majorité.

La délégation municipale était composée de Monsieur Pierre DESSEMONTET, Syndic et Fabrice WEBER, Boursier communal et Chef du Service des finances.

1. Analyse financière

Le montant de CHF 100'000.- pour ce préavis peut surprendre au premier abord, et la question subsidiaire « Pourquoi cela coûte-t-il autant pour un seul arbre ? » vient à l'esprit. Le préavis très détaillé répond rapidement à cette question et nous éclaire sur le crédit d'investissement et ce qu'il permettra de réaliser. Il est important de relever les considérations suivantes.

La Ville a choisi de planter un arbre de grand calibre afin d'offrir ombrage et rafraîchissement aux habitant·e·s d'Yverdon et aux passant·e·s dès les premières années de son installation. Par ailleurs, l'arbre en question bénéficie d'une garantie de reprise. Cela signifie que, s'il tombe malade, présente des problèmes de croissance ou ne tient pas bien en place, le fournisseur s'engage à le remplacer par un arbre en meilleur état. De plus, étant déjà d'un certain calibre, son installation requiert une technique spécifique ainsi que des infrastructures adaptées. Le coût de l'arbre, de la garantie de reprise et de son installation s'élève à CHF 18'000.-. Ce montant permet ainsi la plantation d'un arbre d'une certaine taille tout en sécurisant l'investissement de la Ville.

CHF 100'000.- n'est donc **pas** le coût de la seule plantation de l'arbre. En effet, au-delà du choix de l'arbre et de sa plantation, divers travaux conséquents sont nécessaires pour permettre son installation. Il faut notamment créer l'espace nécessaire en retirant les pavés, puis les replacer après l'installation. Étant donné que des travaux seront en cours sur la place Pestalozzi, des fouilles archéologiques sont

également obligatoires. La place étant un site patrimonial important, différents spécialistes doivent être impliqués tout au long de l'opération afin d'en garantir la réussite. Les travaux de génie civil nécessaires, la réfection du pavage, les interventions archéologiques ainsi que les prestations des spécialistes représentent plus de la moitié du montant du préavis, soit CHF 54'000.-.

Par ailleurs, du mobilier urbain pour un montant de CHF 26'000.- est également prévu afin d'encourager l'utilisation de la place et permettre à chacun·e de profiter de l'ombrage et de la fraîcheur apportés par l'arbre.

Enfin, une enveloppe de CHF 2'000.- est prévue pour les imprévus et divers frais. Il est également important de noter que les travaux de paysagisme ainsi que la direction technique n'engendrent pas de dépenses supplémentaires, puisqu'ils sont internalisés.

Nous pouvons donc résumer la répartition des coûts du préavis comme suit :

Type de dépenses	Coûts estimatifs
Arbre et plantation	18'000.-
Travaux nécessaires avant et après l'installation (archéologie, pavage, génie civil, etc.)	54'000.-
Mobilier urbain	26'000.-
Divers et imprévus	2'000.-
Total	100'000.-

L'analyse financière ci-dessus montre bien qu'il serait réducteur de résumer ce préavis de manière simpliste à « CHF 100'000.- pour planter un arbre ». Il est évident que la situation particulière et les travaux connexes doivent être pris en compte. Il serait ainsi erroné de faire un parallèle avec le préavis PR25.19PR relatif au Plan Canopée, qui, pour un montant de CHF 1'400'000.-, prévoit la plantation d'environ 775 arbres et 7'094 arbustes. En effet, la plantation des arbres et arbustes du Plan Canopée **ne peut** être comparée à celle d'un arbre sur la place Pestalozzi, en raison de plusieurs éléments clairs et évidents : l'emplacement de l'arbre, sa taille ainsi que le caractère patrimonial.

2. Conclusion

Au vu de la complexité de l'ouvrage et des enjeux qui y sont liés, l'évidente majorité de la Commission des finances estime que le montant du préavis est largement justifié et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter le préavis PR25.18PR, tel que présenté par la Municipalité.

La rapportrice de la majorité, Ella-Mona Chevalley



Yverdon-les-Bains, le 26 septembre 2025